Panama Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2026

Résumé exécutif

En 2025, les activités des navires battant pavillon panaméen dans la zone de compétence de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) se sont limitées à des opérations de transbordement réalisées par des navires cargos frigorifiques (*reefers*). Le Panama ne disposait d'aucun navire de pêche autorisé à opérer dans la zone ; par conséquent, aucune activité de pêche nationale ni aucun effort de pêche associé n'a été enregistré. Le Panama a continué de communiquer ses activités de transbordement au Secrétariat de la CTOI par la soumission de rapports et de déclarations finales de transbordement, conformément aux exigences applicables .

.